

■ **AD Communication Decorges**, à Renens (VD),
conseils en communication, en faillite (FOSC du 21.01.2003, p.
16). La procédure de faillite étant clôturée, la raison est radiée
d'office, conformément à l'art. 66, 1er al. ORC.
Journal no 6690 du 29.06.2004
(02341738 / CH-550.1.027.721-3)